

A.G.I.S

Société par actions simplifiée en liquidation
au capital de 2 000 euros
Siège social : 330 Avenue Berlioz
83700 SAINT-RAPHAEL
922 566 237 RCS FREJUS

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2025

Le 30 Juin 2025, à 20 heures,

Les Associés de la Société A.G.I.S se sont réunis en Assemblée ordinaire, au siège social, sur convocation faite par la Présidente.

Madame Isana SOUSA, préside la réunion en qualité de Liquidateur.

La Présidente de Séance constate que sont présents :

- Monsieur Audric GOUYET, détenteur de la pleine propriété de mille (1 000) actions,
- Madame Isana SOUSA, détentrice de la pleine propriété de mille (1 000) actions.

Total des actions des Associés présents ou représentés : deux mille (2 000) actions détenues en pleine propriété sur les deux mille (2 000) actions composant le capital social.

La Présidente de Séance constate que l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des Associés :

- le rapport du Liquidateur,
- le compte de liquidation,
- le texte des projets de résolutions proposées par le Président à l'Assemblée.

Puis la Présidente déclare que le rapport du Liquidateur, les textes des projets de résolutions proposées ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des Associés, au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La Présidente rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Liquidateur sur l'ensemble des opérations de liquidation,

- Examen et approbation du compte de liquidation et vote d'une répartition pour solde de tout compte,
- Quitus au Liquidateur et décharge de son mandat.
- Constatation de la clôture de la liquidation.

La Présidente donne lecture de son rapport du Liquidateur et de l'exposé des motifs des projets de résolutions présentés.

Cette lecture terminée, la Présidente ouvre la discussion. Personne ne demandant la parole, la Présidente de Séance met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION - APPROBATION DU COMPTE DEFINITIF DE LIQUIDATION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Liquidateur sur l'ensemble des opérations de liquidation, approuve ledit rapport ainsi que le compte définitif de liquidation qui en résulte, faisant ressortir un solde négatif de 5 993,24 euros.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION - SOLDE DE LIQUIDATION

L'Assemblée générale, compte tenu de ce que le compte définitif de liquidation fait ressortir un solde négatif de 5 993,24 euros, décide qu'aucun remboursement des actions n'est effectué et aucune attribution réalisée.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION - CLOTURE DEFINITIVE DE LA LIQUIDATION

L'Assemblée générale prononce la clôture définitive de la liquidation de la Société A.G.I.S, dont la personne morale cesse d'exister à compter de ce jour, donne quitus au Liquidateur de sa gestion et le décharge de son mandat.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION - DELEGATION DE POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES

L'Assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente de séance déclare la séance levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les Associés.

Mme Isana SOUSA

M. Audric GOUYET